

Formation continue pour les contrôleurs de machines à traire

La formation de base ainsi que l'examen des contrôleurs de machines à traire conformément aux normes de la branche «Montage et entretien des installations de traite» sont des éléments déterminants de l'excellence dont fait preuve la technique de traite suisse et jouissent, en tant que tels, d'une renommée internationale. Une formation de base solide est ainsi la condition essentielle d'une qualité de maintenance et de service de haut niveau.

Afin de maintenir et d'améliorer cette excellente qualité à long terme, l'Association suisse de la machine agricole ASMA propose depuis 2020, en collaboration avec Agroscope, des cours de formation continue pour contrôleurs de machines à traire. Organisés de manière compacte sur une journée, ces cours obligatoires ont pour objectif de transmettre de nouvelles connaissances et de rafraîchir les compétences existantes.

Participation obligatoire

La participation à cette formation est obligatoire pour tout contrôleur de machines à traire et est indispensable au renouvellement du certificat de capacité. Pour renouveler le certificat, il faut suivre un cours dans un délai de trois ans. Chaque année, un nombre suffisant de places de cours est offert pour permettre à l'ensemble des contrôleurs de machines à traire d'y assister dans un délai de trois ans. L'obligation de formation continue commence l'année au cours de laquelle la formation de base a été achevée. Les contrôleurs de machines à traire nouvellement agréés doivent donc suivre le premier cours de formation continue au plus tard la troisième année après la formation de base.

Concept et contenu du cours

Au moins deux cours différents sont proposés plusieurs fois en français et en allemand. Tous les cours ont lieu sur une journée et durent environ 7 heures. Les thèmes des cours changent régulièrement, de sorte que tous les contrôleurs de machines à traire ont la possibilité de suivre un nouveau cours tous les trois ans. Le contenu des cours est constitué de sujets d'actualité dans le domaine de la maintenance et du contrôle des installations de traite. L'objectif est à la fois de rafraîchir les connaissances acquises lors de la formation de base pour les contrôleurs de machines à traire et d'enseigner de nouveaux thèmes. A cet effet, les cours sont dispensés par des intervenants compétents et experts en la matière, issus de la recherche, de l'administration, de l'industrie et de la pratique.

Participants

Le nombre maximal de participants est déterminé pour chaque cours et varie entre environ 8 participants pour les cours pratiques et environ 50 participants pour les cours théoriques. Si le nombre de participants n'est pas suffisant, Agroscope et l'ASMA se réservent le droit d'annuler les cours.

Infrastructure

Les cours ont lieu à la station de recherche Agroscope à Tänikon, à l'IAG à Grangeneuve et chez DeLaval AG à Sursee. Les conférences et les présentations constituent la structure de base des cours. Des démonstrations et des exercices pratiques sur des installations de traite expérimentales et dans des salles de traite complètent les présentations et offrent aux participants la possibilité d'appliquer et d'approfondir leurs connaissances.

Inscription

Inscription (par écrit ou par email) à:

Association suisse de la machine agricole ASMA, à l'attention de Mme Guggisberg,
Museumstrasse 10, 3000 Berne 6, tél.: 031 368 08 60, email : guggisberg@slv-asma.ch